

NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ETRANGERES.

QUATRIEME ANNEE REPUBLICAINE.

DECADI 20 Nivôse.

(Ere vulgaire)

Dimanche 10 Janvier 1796.

Ordre donné par la cour de Vienne de faire partir promptement dix mille hommes pour renforcer l'armée de la Lombardie. — Bulletin officiel des opérations de l'armée du général Clairfayt. — Nomination du comte Orsini à la place de ministre plénipotentiaire auprès de la république française, au lieu du comte de Carletti. — Discussion sur la levée de la suspension de la loi sur les séquestres mis sur les biens des peres et meres d'émigrés.

A V I S.

Le prix de l'Abonnement à cette Feuille est de 500 liv. pour trois mois, seul terme pour lequel on peut souscrire. Les Abonnés qui n'enverront point le nouveau prix ne recevront ce Journal qu'au prorata de la somme adressée. Ceux qui désireront souscrire pour un plus long terme, & qui ne voudront point s'exposer à la variation continuelle des prix en assignats, pourront s'abonner, comme les étrangers, en payant en numéraire les prix fixés ci-dessous.

L'Abonnement pour les pays étrangers, conquis ou réunis, est actuellement en numéraire de 25 liv. par an, 13 liv. pour six mois & 7 liv. pour trois mois. Il faut s'adresser pour la Belgique au citoyen *Horgnies*, à Bruxelles; pour la Suisse, l'Italie & l'Allemagne, à l'expédition des *Gazettes à Bâle*, & au citoyen *Molles*, directeur des postes, à Geneve.

I T A L I E.

De Livourne, le 20 décembre.

Les dernières lettres de Corse portent que l'escadre anglaise est en croisière à la hauteur de cette île, où elle attend le convoi qui doit arriver d'Angleterre dans la Méditerranée, & ensuite elle se rendra ici.

Un convoi napolitain est prêt à mettre à la voile pour se rendre à Naples: le vaisseau de ligne de la même nation commandé par le commandeur *Guilhini*, qui a prodigieusement souffert des dernières tempêtes, partira avec ce convoi.

Depuis quelques jours il est arrivé ici un nombre pro-

digieux de bâtimens de commerce & notamment plus de quarante qui viennent des ports d'Afrique & d'Egypte avec des cargaisons, ce qui prouve que la récolte a été très-abondante dans ces contrées.

De Gènes, le 20 décembre.

On assure que les Français préparent leurs quartiers d'hiver dans notre rivière; on croit que ces arrangements sont une suite de la conférence que les généraux républicains ont eue à Savone, & à laquelle a assisté le ministre *Villars* qui est ensuite revenu ici. Les généraux & le quartier-général de l'armée républicaine sont toujours à Savone.

Dans ce moment, la navigation est entièrement libre entre ce port & ceux de Marseille, & de toute la côte française.

On apprend que la cour de Vienne a donné ordre de faire partir sur-le-champ dix mille hommes de troupes, pour aller renforcer l'armée de la Lombardie, & que déjà deux mille hommes de la garnison de Trieste sont en marche pour la même destination.

A L L E M A G N E.

De Kreutznach, le 26 décembre.

Bulletin officiel des opérations de l'armée du général Clairfayt.

Dans la vue de chasser le général *Jourdan* de ses positions qui nous étoient très-désavantageuses, d'empêcher sa jonction avec *Piehegru*, & finalement d'assurer à l'armée impériale des quartiers d'hiver tranquilles, il fut résolu d'attaquer l'aile droite de l'ennemi près de *Alsentz* & de la *Glahn*, & de faire des démonstrations menaçantes contre les autres parties de sa position. *Jourdan*, depuis ses progrès sur la *Nahe*, avoit garni sa ligne, qui s'étendoit du Rhin sur *Stromberg*, *Kreutznach*, *Alzens* & *Messenheim*, avec six divisions, & il avoit en front tous les avantages de la position. On ne pouvoit s'engager

à l'attaquer à Stromberg & à Kreutznach, à cause des défilés qu'il falloit passer sous le feu de l'ennemi; encore moins à passer le Rhin à Coblenz, le corps du prince de Wurtemberg étant trop foible pour l'entreprendre vis-à-vis de deux divisions qui étoient entre Bonn & Coblenz, & qui étoient remplacées à la Sieg par l'armée du Nord. Il fallut donc se borner à inquiéter l'ennemi par des démonstrations, & diriger la véritable attaque contre la rive droite de l'ennemi.

Les généraux Nauendorf & Kray furent chargés de cette attaque & sa conduite fut confiée à leurs lumières & à leur intelligence. Ils s'avancèrent le 8, dès la pointe du jour, vers le général Marceau.

Le général Nauendorf, par des manœuvres très-sages, par des attaques brusques, & secondé de la bravoure des troupes, ne tarda pas à se rendre maître des hauteurs de Lauterack, poussa ensuite jusqu'à Kreutznach, puis détacha vers Baumholder pour inquiéter encore davantage l'ennemi. Par ce moyen, le général Kray ayant son flanc gauche assuré, fit attaquer le poste très-bien garni d'Odenbach par le colonel Jellachich des chasseurs, & il marcha sur Meissenheim avec deux colonnes conduites par lui-même & par le colonel Elzniz de Karaczay.

On remporta par-tout la victoire, graces aux sages dispositions du général & au courage des troupes qui eurent à combattre à la fois un ennemi très-opiniâtre & les difficultés du terrain.

Pendant ce tems, on fit emporter Alsenz par le colonel Burger de l'archiduc de Toscane, & en même-tems on commanda au général comte de Hoditz d'attaquer Odenheim & Leitweiler, & de se rendre par ce moyen maître de l'Alsenz pour assurer la communication avec le général Kray. L'ennemi se retira en hâte derrière la Nahe, où nos troupes ne purent le poursuivre, étant trop fatiguées.

Les trophées de cette journée consistent en 4 canons, 1 obus, 30 charriots de munitions, 1 drapeau & 800 hommes prisonniers, parmi lesquels se trouvent beaucoup d'officiers.

Notre perte consiste en 1 officier, 32 hommes & 7 chevaux tués; 5 officiers, 136 hommes, 18 chevaux blessés; 16 hommes & 1 cheval égarés.

Cependant les dangers que couroient nos postes à Kayerslautern empêchoient nos progrès; il falloit attendre l'issue des attaques réitérées que faisoit Pichegru, vu que ce poste étoit de la plus grande importance pour la position de l'armée impériale, & le général Nauendorf ne put faire autre chose que d'avancer ses détachemens jusqu'à Burkenfeld.

Le capitaine de cavalerie comte Allmasy, des hussards de Birco, attaqua l'ennemi le 11, à Mosbach avec autant de courage que prudence, prit un officier & 20 hommes, trois charriots de munitions & 300 de poudre.

Le 12 le général Nauendorf s'avança à Ullmet, renforça ses postes à Bürkenfeld & à Oberstein & envoya de nouveaux détachemens pour inquiéter, de plus en plus, le dos & le flanc de l'ennemi. Il réussit parfaitement & à tel point, que l'armée entière se retira le 12 au matin de la Nahe, pour Mosbach, Gemmingen, Kirchberg, Simmern & Bacharach.

Le général Kray entra aussi-tôt dans Kirchheim & envoya ses détachemens jusqu'à Sulzbach, où il établit son poste.

Le général comte de Hodiz marcha sur Eckweiler où

il prit poste près du camp ennemi de Kobstein. On détacha le général Boroz avec les avant-postes de l'armée pour Hergenfeld & Stromberg près du Sohwald, & le général prince de Hohenlohe prit possession de Stromberg.

Le 14, le général français Marceau attaqua les avant-postes du général Kray, mais sans succès. Le général Nauendorf marcha avec tout son corps pour Bürkenfeld & envoya ses postes très-près de Stumpfen-Thurm.

Le général Hodiz attaqua l'ennemi à Klobstein, fit 205 prisonniers, encloua un canon & en prit un second, ainsi que deux charriots de munitions.

Le major Bukorny, de l'état-général, & le capitaine Rehweg, des hussards de l'empereur, se sont particulièrement distingués.

Le général Boroz attaqua tous les postes de l'ennemi près de Schoneberg, fit 50 prisonniers, occupa Schoneberg & s'avança avec sa chaîne jusques près de Turenbach.

Le 15, le général Nauendorf résolut d'attaquer l'ennemi dans la fameuse position de la Tour-Tronquée (Stumpfen-Thurm), afin de hâter sa retraite; il en chargea le général baron de Seckendorf & le lieutenant-colonel d'Aspre.

Ces derniers chasserent l'ennemi de Gundenthal, Mosbach & Reppert, prirent d'assaut la pente triple de la position de la Tour-Tronquée, & chasserent l'ennemi, à la nuit tombante, jusqu'à Lohnheim, près de Traerbach: 300 hommes de l'ennemi restèrent sur la place, & 150 furent faits prisonniers.

Encouragé par ces succès, le général Nauendorf s'avança vers Hermskehl, & mettant ses avant-postes à Daumen près de Treves, il laissa le colonel-lieutenant d'Aspre pour couvrir son flanc droit dans les environs de Neumagen. Le détachement de Pellegrini qui étoit à Kempfeld fut attaqué par l'ennemi. Le commandant du bataillon, le major baron Strachwitz, assembla sa troupe & repoussa d'abord l'ennemi; mais après un combat de quatre heures, ayant tiré toutes ses cartouches & ayant été pris en flanc & au dos par une brigade de cavalerie du côté d'Aschbach, il dut se rendre prisonnier avec trois compagnies de Pellegrini & deux canons.

La certitude qu'on eut que l'ennemi approchoit de plus en plus du flanc droit du général Nauendorf, le danger continué pour Kayerslautern, l'intention que montrait l'ennemi de prendre en dos le général Nauendorf du côté de la Bliese, l'impossibilité d'appuyer avec force une diversion si vaste; enfin, la conviction qu'on avoit acquise que la marche sur Treves n'engageroit pas l'ennemi à quitter sa position entre Traerbach & Bacharach; toutes ces considérations déterminèrent le général Nauendorf à renoncer à son entreprise & à reprendre son ancienne position à Burkenfeld.

Dans l'intervalle, pour s'assurer de l'exactitude des rapports sur la retraite de l'ennemi, on chargea les généraux prince de Hohenlohe & Boroz d'attaquer les avant-postes.

Le général prince de Hohenlohe s'avança le 17 au matin avec quatre colonnes sur Bacharach, Oberdiebach, Danfweiler & Turenbach, & laissa au général Boroz le soin d'attaquer & de repousser les avant-postes de l'ennemi dans ce dernier endroit. Quoique le prince de Hohenlohe eût fait passer à la rive gauche du Rhin quelques troupes légères, & appuyer par nos Saques l'attaque de Bacharach, cependant on ne put forcer l'ennemi trop supé-

rieur en

& on ne

Les a

la plus

plusieurs

point in

considér

de repre

teurs de

le major

Jacobi de

& de cou

nich Kin

Pennemi

niers un

se disting

L'enne

taine de

Sieffersba

se disting

de la To

Le gra

Orsini m

française

est parti

recommen

Cet impr

à cœur d

France.

L'expé

prunt for

reurs & r

générale

le nombre

toire du

plupart d

citoyens c

lution son

d'amertum

partie de

On lit

négocians

bâtimens d

cation lu

valeur mé

manufactures

active.

Extrait d

Est com

officier m

nous a dé

entré dans

teur d'un

date du 20

Le cons

rieur en nombre & posté dans des lieux trop avantageux , & on ne s'avança que jusqu'à Dreyeckenhausen.

Les autres attaques furent plus heureuses , & malgré la plus forte résistance de l'ennemi , quoique forcées plusieurs fois à se replier , nos troupes parvinrent au point indiqué & l'ennemi fut repoussé avec une perte considérable. Celui-ci , à la vérité , tâcha , le soir même , de reprendre ses postes , & il réussit à gagner les hauteurs de Kautner & à repousser nos troupes légères , mais le major comte de Morzin & le capitaine de cavalerie Jacobi de Waldeck s'avancèrent avec tant d'impétuosité & de courage , que , secondés du capitaine Suzisky d'Ulrich Kinsky & du major de Callenberg , ils rechassèrent l'ennemi , sabrèrent beaucoup d'hommes & firent prisonniers un officier & 30 soldats. Les dragons de Waldeck se distinguèrent particulièrement en cette occasion.

L'ennemi fut par-tout poursuivi & on lui fit une centaine de prisonniers. Nos troupes occuperent Taxbach & Siefersbach , & le général Boroz emporta Turenbach où se distinguèrent Kayser , infanterie , & les chevaux-légers de la Tour.

(Extrait des gazettes allemandes).

FRANCE.

De Paris , le 19 nivôse.

Le grand duc de Toscane vient de nommer le comte Orsini ministre plénipotentiaire auprès de la république française , pour remplacer le comte Carletti. Ce ministre est parti de Florence en toute diligence avec une simple recommandation ; il recevra à Paris ses lettres de créance. Cet empressement du grand duc prouve combien il a à cœur de conserver la neutralité de ses états avec la France.

L'expédition des rôles de la seizième classe de l'empire a atteint presque tous les agioteurs , accapareurs & marchands qui ont vivement abusé de la détresse générale pour faire des fortunes subites & rapides ; aussi le nombre des réclamations est immense auprès du directeur du département. Ce qu'il y a de singulier dans la plupart des réclamations , c'est , dit-on , que celles des citoyens qui ont le plus gagné dans les crises de la révolution sont précisément ceux qui se plaignent avec le plus d'amertume de ce qu'on exige d'eux le sacrifice d'une partie de leurs bénéfices.

On lit dans un de nos papiers qu'une compagnie de négocians suisses vient d'acquérir tout le terrain & les bâtimens dépendans de l'Arsenal de Paris , dont l'adjudication lui a été faite moyennant la somme de 25 millions valeur métallique. On va , ajoute-t-on , y établir des manufactures , que la proximité de la rivière rendra très-actives.

Extrait du registre des délibérations de l'administration civile de Saint-Gilles-sur-Vie.

Séance du 28 frimaire , an 4 de la république.

Est comparu à la séance le citoyen Jacques Noulleau , officier municipal de la commune de l'Isle-d'Yeu , lequel nous a déclaré être , ce jour , à onze heures du matin , entré dans ce port , venant de l'Isle-d'Yeu , & être porteur d'un arrêté du conseil général de sa commune , en date du 26 présent mois , ainsi conçu :

Le conseil considérant que l'armée anglaise , aux ordres

du général Boytz qui s'étoit emparée de cette commune le 29 septembre (v. st.) , l'a évacuée ce matin à neuf heures ; qu'il est de son devoir d'en prévenir le plus promptement possible l'administration du district des Sables ; qu'il est également de son devoir d'en donner avis à nos frères de la municipalité de Noirmoutier , avec prière d'en prévenir les administrations de Paimbœuf & de Nantes ;

Considérant que l'armée anglaise , en évacuant , nous a laissés sans aucune défense ; qu'en conséquence les autorités des Sables sont priées d'en prévenir le pouvoir exécutif , afin de prendre notre situation en considération ;

Arrête qu'il sera expédié de suite deux canots , l'un pour les Sables ou Saint-Gilles , & l'autre pour l'Isle de Noirmoutier , avec extrait de la délibération dont le citoyen J. Naulleau , notre collègue , est porteur pour les Sables. Lequel arrêté est signé Moizeau , maire ; Jacques Naulleau , Guibert , officiers municipaux , & a été remis au déclarant.

A déclaré de plus , ledit Naulleau , que lorsque les anglais ont abordé l'Isle d'Yeu , ils pouvoient avoir avec eux huit ou neuf cents émigrés , que ce nombre a augmenté progressivement jusqu'à quinze ou seize cents ; que le comte d'Artois est venu des premiers , & qu'il en est parti il y a plus d'un mois , que d'après les renseignements qu'il s'est procurés , il y a lieu de croire que le ci-devant comte d'Artois ne s'est point rendu directement dans les ports d'Angleterre , mais bien dans les isles de Guernesey ou de Jersey ; que ceux qui paroissent avoir le plus d'autorité parmi les émigrés étoient le ci-devant duc de Bourbon , le comte de la Châtre , commandant un corps sous la dénomination de Royal-Émigrant ; le général de la Rozière , le général de la Chapelle , le marquis de Vaugiraud qui commandoit la porte ; le chevalier de Verteuil , adjoint au quartier-maître-général de l'armée ; le duc de Lorges & ses deux fils.

Il a connoissance qu'il y a environ un mois , trois chouans , dont un décoré de la croix de Saint-Louis , abordèrent à l'Isle d'Yeu , y ont séjourné huit jours & en sont partis avec environ trente caisses de fusils & de cartouches , & des piastres ; qu'il a pareillement connoissance que deux vendéens sont également arrivés il y a quinze jours à l'Isle d'Yeu ; qu'ils y ont resté trois à quatre jours , & qu'il n'a point eu avis qu'ils aient emporté des armes ou autres effets ; que les Anglois avoient sur l'Isle environ six mille hommes de débarquement ; qu'ils avoient établi des forts dans tous les endroits susceptibles de débarquement ; qu'ils y avoient placés environ 50 canons de différens calibres , qu'ils ont enlevés en évacuant l'Isle , avec deux des nôtres ; & que le jour de leur départ ils ont brisé le reste des canons qui étoient dans l'Isle ; qu'il estime que les Anglois ont perdu dans l'Isle environ 5 à 6 cents chevaux.

Ajoute , le déclarant , qu'il a entendu dire au général Boytz , la veille de son départ , qu'il alloit faire voile pour Quiberon , y réunir la flotte pour se rendre de suite en Angleterre d'après les ordres qu'il venoit de recevoir ; qu'il avoit aperçu que plusieurs Anglais , même parmi les chefs , paroissent contents des soulèvements qui s'étoient manifestés en Angleterre.

Lecture à lui faite de sa déclaration , il a déclaré qu'elle contenoit vérité , & a signé Jacques Noulleau.

S'est aussi présenté à la même séance le citoyen Via-

cent Pelletier, marin, arrivé de l'isle d'Yeu avec le citoyen Naulleau, lequel, après lui avoir donné lecture de la déclaration dudit Naulleau, l'a déclarée véritable, & a signé, Vincent Pelletier.

Pour copie conforme, Saint-Gilles-sur-Vie, le 23 frimaire, an 4^e. Signé Merland, président; Roux, secrétaire.

Pour copie fidele, TIRBAU.

CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence du citoyen TREILHARD.

Séance du 19 nivôse.

Un membre demande, par motion d'ordre, qu'on laisse au directoire exécutif la plus grande latitude pour former dans les départemens insurgés des autorités administratives & judiciaires assez fortes pour réprimer les malveillans.

Ce discours est renvoyé à l'examen d'une commission nommée à cet effet.

La discussion s'ouvre sur le projet présenté par Pons, de Verdun, tendant à lever la suspension de la loi du 9 floréal relative aux séquestres mis sur les biens des peres & meres d'émigrés.

Un membre combat d'abord cette loi, comme injuste, fondé sur ce que les fautes sont personnelles.

Audouin, qui a obtenu la parole ensuite, a posé en principe que les biens des émigrés appartiennent à la nation; la question est de savoir si la portion de leur héritage sera recueillie par anticipation, ou si l'on attendra, pour s'en emparer, la mort des peres & meres qui en sont actuellement en possession.

L'orateur pense que ces peres & meres doivent s'empreser de faire à la nation la part qui lui appartient, par dévouement pour la chose publique, pour réparer autant qu'il est en eux les fautes de leurs enfans, & enfin pour eux-mêmes, afin d'éviter les séquestres, les taxes arbitraires, les arrestations peut-être. Il finit par demander que la résolution soit adoptée.

Dumolard est monté à la tribune pour demander qu'on rapportât la loi du 9 floréal.

Une phrase de Dumolard, dans le commencement de son discours, a excité un grand mouvement; après avoir rappelé les désordres, les excès des tems révolutionnaires, il a dit qu'il falloit craindre d'autoriser encore les brigandages des individus, par le brigandage du gouvernement.

De violens murmures éclatent de toutes parts. On crie à l'ordre; plusieurs membres parlent dans le bruit.

A l'Abbaye, s'écrie Tallien. — Chénier court à la tribune; je demande, dit-il que l'orateur qui s'est permis d'insulter à la morale républicaine...

Oui, oui, s'écrie-t-on!

Qui a insulté à la révolution, reprend Chénier, soit censuré dans le procès-verbal. Je sais qu'on attaquera sans cesse les mesures révolutionnaires avec les droits de l'homme; que sous prétexte de fraternité, on essaiera de faire pardonner les plus grands crimes contre la patrie. Mais il est aussi, ajoute-t-il, une foule d'hommes dans les deux conseils qui ne se laisseront pas abuser... — Non, non, s'écrie un grand nombre de membres.

Sans doute il faut entendre toutes les opinions, mais

il ne faut pas souffrir qu'on insulte la révolution, le gouvernement & la représentation nationale.

Pastoret va à la tribune; Tallien demande la parole après lui; on demande de nouveau à grands cris que Dumolard soit censuré.

Dumolard exprime ses regrets d'avoir été malgré lui la cause du mouvement qui vient d'avoir lieu; il explique sa pensée, & l'excuse sur l'abus qu'on a fait de tous les principes dans les orages révolutionnaires pour se livrer à toute espèce de brigandage.

Tallien obtient la parole; il insiste pour que Dumolard soit censuré: il importe, dit-il, d'arrêter dans son principe le débordement d'injures qu'on se propose de verser dans une cause où l'on voit l'intérêt général lutter contre quelques misérables intérêts particuliers. Il faut donner un grand éveil aux patriotes; il faut les assurer qu'il est des hommes qui ne composeront jamais avec les ennemis de la chose publique.

On demande de nouveau la censure; le bruit recommence & se prolonge; Isnard, dans le tumulte, s'oppose à ce que Dumolard soit censuré: il soutient qu'il n'a rien dit qui ne l'ait été vingt fois.

Le conseil est consulté: il décide que Dumolard sera censuré au procès-verbal.

Nous ferons connoître demain la suite de cette discussion. Rien n'a été statué; elle sera reprise dans la prochaine séance.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence du citoyen VERNIER.

Séance du 19 nivôse.

Le conseil reconnoit l'urgence dans une résolution qui accorde au directoire exécutif la faculté de nommer un substitut près le tribunal criminel du département de la Seine. Cette résolution & plusieurs autres sont renvoyées à différentes commissions, qui feront leur rapport dans le plus court délai.

La discussion est reprise sur la résolution qui crée une troisième section du tribunal criminel du département de la Seine.

Vernier s'engage à prouver qu'elle n'est point contraire à la constitution; il établit une distinction marquante entre les termes facultatifs & limitatifs qu'elle emploie dans les articles relatifs à l'établissement des autorités constituées. Ainsi toutes les fois que la constitution a voulu défendre une chose, elle a employé l'expression positive & négative: *il ne peut, ne sont, ne seront*: mais lorsqu'elle n'a pas prohibé une chose, elle a employé une expression en quelque sorte facultative, en disant: *il y a*. C'est ainsi que l'article 233 dit: « Il y a dans chaque département trois tribunaux correctionnels au moins, & six au plus ». Cette disposition est susceptible d'être étendue; mais il n'en est pas de même de l'article 210, qui dit, « qu'il ne peut être porté atteinte au droit de faire prononcer sur les différends par des arbitres au choix des parties ».

Après cette distinction, Vernier conclut que la constitution ne défend pas d'établir une troisième section, & il demande qu'elle soit créée, puisque la multiplicité des affaires l'exige.

Le conseil ajourne à demain la suite de la discussion.

Terreur
pétrite
du roi
de Soie
spectac

Le b
tiques es

Le p
pour 3
souscri

Le p
pour un
pour 3

Toute

On ass
moigner s
gardes se
différentes
& qu'il a
veau corp
néral qui
foible déf
toute la c
çais dans
tageuse de
sur le Rh

Il paro
& qu'il ro
gence ou
lennands l
la terreur
blesse pie
Presqu